

Je ne doute pas que le ministre s'efforce sincèrement de trouver des réponses aux questions que je pose. Si j'en crois la dernière réponse qu'il m'a donnée, la situation n'a guère progressé. Personne ne s'intéresse aux négociations en cours à Genève en vue de la ratification d'un accord du GATT, si tel est le cas. Je sais pertinemment que c'était le cas il y a quelque temps.

Je pense qu'on pourrait peut-être inciter les États-Unis et l'Europe à abolir leurs subventions visant à stimuler les exportations, ou du moins tenter de les influencer, pour qu'ils n'arrivent pas à faire baisser le prix du grain à moins de la moitié de ce qu'il était il y a 15 ans. Mais on dirait que ce gouvernement ne comprend pas qu'il a le devoir d'agir ainsi au nom du Canada.

Les ministériels doivent avoir le courage de tenir tête aux États-Unis et de les empêcher d'obtenir tout ce qu'ils veulent. Le Congrès américain ne représente pas les agriculteurs canadiens. Plus vite on se rendra compte de la réalité, mieux ce sera. Les représentants et les sénateurs américains agissent dans l'intérêt de leurs concitoyens. S'ils sont originaires de régions agricoles, ils s'intéressent à cette question, mais ils ne considèrent pas comme particulièrement utile d'aider les agriculteurs canadiens. Cela, c'est le travail du gouvernement du Canada.

Honorables sénateurs, c'est à peu près ce que je voulais dire pour l'instant. Je ne m'oppose pas à l'adoption du projet de loi C-95. J'espère évidemment que le gouvernement ne s'en servira pas comme exemple pour se vanter en annonçant aux agriculteurs qu'ils peuvent maintenant emprunter plus d'argent pour investir dans des sources extra-agricoles. Je pense que cela peut être utile. Je ne le nie pas. Mais cette mesure n'est pas une solution au type de problèmes que nous avons dans certains secteurs de l'agriculture canadienne.

J'espère que le gouvernement, et surtout son porte-parole, le sénateur Barootes, prendra fermement la défense des agriculteurs. Ce genre de mesure ne réglera pas leurs difficultés financières. C'est un problème auquel il faut s'attaquer.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la deuxième fois.)

RENVOI AU COMITÉ

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand ce projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois?

(Sur la motion du sénateur Lynch-Staunton, au nom du sénateur Rossiter, le projet de loi est renvoyé au Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts.)

PROJET DE LOI DE CRÉDITS N^O 4 POUR 1992-1993

DEUXIÈME LECTURE

L'honorable John Lynch-Staunton (leader adjoint du gouvernement) propose que le projet de loi C-119, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1993, soit lu pour la deuxième fois.

— Honorables sénateurs, le projet de loi de crédits n^o 4 pour 1992-1993 porte octroi de toutes les sommes prévues au Budget des dépenses supplémentaire (C) pour 1992-1993. Je peux garantir à mes honorables collègues que ce projet de loi se présente sous la même forme que les autres projets de loi de ce genre adoptés dans le passé.

Le dernier Budget des dépenses supplémentaire pour cette année prévoit des crédits d'environ 283 millions de dollars alors que les dépenses législatives augmentent de quelque 1,7 milliard de dollars pour une augmentation nette de quelque 2 milliards de dollars. Cela porte les prévisions budgétaires totales pour 1992-1993 à 162,9 milliards de dollars. L'ensemble des budgets supplémentaires pour 1992-1993 représente une somme supérieure d'environ 1,2 p. 100 au Budget des dépenses principal.

Ces prévisions budgétaires ont été déposées au Sénat le 23 mars et elles ont été renvoyées immédiatement au Comité sénatorial permanent des finances nationales. Les fonctionnaires du Conseil du Trésor ont témoigné devant le comité pour répondre à des questions sur ces prévisions le 25 mars et le rapport du comité a été déposé et approuvé en début de soirée.

[Français]

Le gouvernement demande au Parlement d'approuver 283 millions de dollars de dépenses budgétaires. Ce montant se situe dans les limites du cadre des dépenses annoncé précédemment. Les principaux postes sont:

Premièrement, une somme de 68 millions de dollars au ministère des Transports pour compenser le manque à gagner dans l'industrie de l'aviation dû à une reprise économique plus lente que prévu;

Deuxièmement, une somme de 65 millions de dollars au ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur pour assumer les coûts liés aux activités du Canada à l'étranger; ces montants incluraient les sommes nécessaires pour compenser les fluctuations de la valeur du dollar canadien, ainsi que les efforts de maintien de la paix des Nations Unies et l'aide humanitaire à l'Europe centrale, à l'Europe de l'Est et à l'ex-Union soviétique;

Troisièmement, une somme de 25 millions de dollars au titre des dépenses non budgétaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, aux fins de l'investissement initial effectué par le Canada dans le cadre du projet Hibernia.

• (2150)

[Traduction]

Ce budget des dépenses supplémentaire comprend aussi les projections révisées des coûts relatifs à certains programmes législatifs. Ces projections révisées sont fondées principalement sur l'évolution des facteurs économiques et démographiques. On remarque, entre autres, une augmentation nette de 2,2 milliards de dollars des paiements de transfert versés aux provinces au titre de la santé, de l'enseignement postsecondaire et des services d'aide sociale, augmentation attribuable à des changements apportés aux données utilisées dans les formules établies dans les mesures législatives pertinentes, ainsi qu'une diminution de